



## BUDGET AEP 2019 : MOTIVATION DE VOTE/DECLARATION CFE-CGC

« La loi n'accorde pas au Comité Central d'Entreprise (CCE ou CCUES pour Orange) de budget de fonctionnement. Toutefois, ayant lui-même des frais de fonctionnement, il est légitime que les Comités d'Etablissement lui rétrocèdent une partie de leur subvention de fonctionnement.

Ainsi, en pratique, les comités d'établissement doivent verser une partie de leur budget au CCE. Pour ce faire, un accord unanime doit être conclu entre le CCE et les comités d'établissement, accord qui doit prévoir, d'une part, la subvention attribuée au CCE et, d'autre part, la part de la subvention qui revient à chaque comité d'établissement, en tenant compte des éventuels moyens mis à disposition par l'employeur. À défaut d'accord, c'est le juge qui fixe le montant de la rétrocession au CCE [Cassation sociale, 15 mai 2001, n° 99-10.127].

Sans remettre en question ce principe de reversement d'une partie de son budget afin de contribuer avec les autres CE au budget de fonctionnement du CCUES, l' élu CFE-CGC du CE DO Sud constate qu'il n'existe, à ce jour, aucun accord conclu entre le CCUES et le comité d'établissement DO Sud et ne peut en l'état accepter une décision unilatérale du CCUES sur le pourcentage de reversement à son budget de fonctionnement.

En conséquence, l' élu CFE-CGC du CE DO Sud ne peut cautionner de telles décisions qui vont à l'encontre de toutes les règles de droit et privent le comité d'établissement de ses prérogatives les plus élémentaires.

Nous réclamons, cette année encore, que le CE DOS SUD engage dès à présent une négociation loyale avec le CCUES afin de déterminer de manière éclairée et la plus juste possible le niveau de rétrocession d'une partie de son budget de fonctionnement au budget de fonctionnement du CCUES et dans l'attente du résultat de cette négociation et pour ne pas mettre en péril la trésorerie du CCUES, de verser à titre provisoire la somme de 4 % de son budget de fonctionnement.

Pour toutes ces raisons, l' élu CFE-CGC votera contre ce budget prévisionnel AEP 2019. »